



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

**Fiche de Données de Sécurité (FDS) volontaire du revêtement souple acoustique 495 D pour plafonds et murs tendus**

*Ces produits ne sont pas des « substances » ni des « mélanges » au sens de REACH, mais des « articles ». Ils ne sont donc pas soumis à l'obligation de délivrance d'une FDS et ne sont pas classés comme dangereux.*

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Revêtement souple acoustique 495 D en maille polyester enduite de polyuréthane pour plafonds et murs tendus conforme à la norme EN 14716 : 2005.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées :

Revêtement souple pour plafonds et murs tendus ou suspendus dans le Bâtiment.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Nom / raison sociale : CLIPSO PRODUCTIONS  
Adresse : 5, rue de l'Église – 68800 VIEUX THANN - FRANCE  
Téléphone : +33 (0)3 89 37 10 84  
Fax : +33 (0)3 89 37 48 92  
N° SIRET : 449 336 692 00024  
SAS au capital de 150 000 €

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro du centre antipoison de Strasbourg : +33 (0)3 88 37 37 37

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du produit :

En tant qu'« Article » selon REACH, le revêtement souple acoustique 495 D n'est pas classé comme un produit dangereux selon réglementation en vigueur.

2.2 Éléments d'étiquetage :

Le revêtement acoustique 495 D n'est pas concerné par l'étiquetage au sens des directives et règlements sur les substances et les mélanges.

2.3 Autres dangers :

- En usage normal, aucun effet néfaste sur la santé et sur l'environnement.
- En cas de combustion du produit, il y a dégagement de chaleur avec formation de fumées qu'il convient de ne pas respirer.
- Après un incendie, aucun effet n'a été observé quant à une éventuelle pollution au déversement des eaux d'extinction dans le réseau d'assainissement.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Article :



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

---

Revêtement souple en maille polyester (60 %) enduite de polyuréthane (40 %).  
Poids au mètre carré : 245g/m<sup>2</sup>

Article 33 de REACH : selon nos connaissances, aucune substance extrêmement préoccupante au sens de REACH de la liste Candidate (à l'Autorisation) et de l'annexe XIV (soumise à l'Autorisation) de REACH, n'est présente dans le produit à une concentration supérieure à 0,1 % en masse.

---

#### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des Premiers secours :

- Inhalation : Non spécifiquement concerné.
  
- Contact avec la peau : Non spécifiquement concerné.  
  
Toutefois, lors d'un incendie, le produit fondu peut provoquer des brûlures. Rincer abondamment avec de l'eau, ne pas retirer les vêtements (risque d'adhérence avec la peau). Appeler un médecin.
  
- Contact avec les yeux : Non spécifiquement concerné.
  
- Ingestion : Non spécifiquement concerné.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'effets indésirables connus à ce jour, en dehors des effets classiques d'exposition massive aux poussières, qui ne devraient cependant pas se produire dans les conditions normales d'utilisation.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun traitement particulier nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.

---

#### SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyen d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés : Poudre ABC – Eau pulvérisée

##### 5.2 Dangers particuliers résultants du produit :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### 5.3 Conseils aux pompiers :

Appareil de protection respiratoire autonome recommandé comme pour la plupart des incendies.

---

#### SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

##### 6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

---

Aucune en conditions normales d'utilisation, produit solide et souple non dangereux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Aucune en conditions normales d'utilisation, produit solide et souple non dangereux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Rangement manuel des revêtements.

6.4 Référence à d'autres sections

Sans objet.

---

#### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités :

- Préventions des incendies et des explosions : aucune mesure particulière n'est requise.
- Stockage : aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications concernant le stockage :
  - o Revêtement livré en rouleaux :
    - Le stockage des revêtements CLIPSO livrés en rouleaux doit se faire à plat, sur une surface plane sur toute la longueur du rouleau.
    - Il ne faut pas superposer les rouleaux.
    - Les conditions de stockage et les températures préconisées sont les suivantes :
      - La zone de stockage doit être fermée et couverte à l'abri des intempéries et des rayonnements directs.
      - Les revêtements CLIPSO peuvent supporter des variations de température comprises entre 0° et 35 °C lors du stockage.
  - o Revêtement livré à la découpe :
    - Les toiles CLIPSO doivent toujours être stockées dans leur gaine de protection (il est toujours préférable d'ouvrir le colis au dernier moment, juste avant la pose).
    - Pensez à stocker les toiles CLIPSO dans un local où la température ambiante n'est ni inférieure à 0°, ni supérieure à 35 °C.
    - Ne rien poser sur les colis.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de dispositions spécifiques supplémentaires.

---

#### SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

---

L'article ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles de sécurité et d'hygiène industrielles.

Protection personnelle : selon les règles générales de sécurité de l'industrie textile.

---

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- État physique : Solide
- Références produits finis concernés : 495 D
- Classement au feu : B-s1-d0 (Norme EN 14716)
- Couleurs : Blanc, noir, beige
- Odeur : Sans
- Température d'auto inflammabilité : Environ 420 °C.
- Décomposition thermique : À partir de 350 °C.
- Caractéristiques d'explosion : Non explosive
- Masse / m<sup>2</sup> : 245 g/ m<sup>2</sup>

9.2 Autres informations

Sans objet.

---

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Pas de réactivité particulière dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

---

10.5 Matières incompatibles :

Aucune dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

---

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Effets toxicologiques :

Pas de risque connu d'effets toxicologiques dans des conditions normales d'utilisation.

---

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Pas de risque connu d'effets toxicologiques sur l'environnement dans des conditions normales d'utilisation.

12.2 Persistance et dégradation :

Produit non biodégradable. Dans de l'eau, le produit flotte, étant insoluble et de masse volumique apparente inférieure à l'eau, il ne se dégrade pas au contact de l'eau.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Non concerné.

12.4 Mobilité dans le sol :

Sans objet.

12.5 Résultats des évaluations PBT et PvB :

Non concerné.

12.6 Autres effets néfastes :

Néant.

---

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

En fonction des prescriptions applicables localement, le produit peut être éliminé comme déchet solide, ou incinéré dans une installation adaptée.

Un recyclage matériel ou thermique du produit et de l'emballage est recommandé.

---

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU :



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso - Date de création : 27/08/2012 - Version 1 -

---

Non concerné.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies :

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage :

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement :

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC :

Non concerné.

---

#### SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Règlements / Législation particulières au profit en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Réglementation française : Le stockage peut être éventuellement soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE, rubrique 2663).

REACH Règlement n°1907 / 2006

Le revêtement acoustique 495 D est un « article » au sens de REACH.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Les « Articles » ne sont ni soumis à cette évaluation, ni à la production de scénario d'exposition au sens de REACH.

---

#### SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les Notices Techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi et ne concernent en outre que le produit nommément désigné et peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances, en cas de recours à des



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Selon le Règlement (CE) n°1907/2006 dit « REACH » modifié, article 31, annexe II)

Référence : FDS Clipso -

Date de création : 27/08/2012 -

Version 1 -

techniques de pose inhabituelles en dehors des règles de l'art ou en cas d'utilisation dans un procédé de fabrication.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il faut du produit.

### CLIPSO PRODUCTIONS

5, Rue de l'Eglise

68800 VIEUX-THANN

SAS au capital de 150 000 € Siret 449 336 692 00024

N° Intr. FR 21 449 336 692 - APE 1399Z